



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



NON RATIFIÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 11 juillet 2022, à 19h00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont :

Étaient présents les conseillères et conseillers **TATIANA CONTRERAS, CLAIRE MAILHOT, MICHEL BILODEAU, JACQUES LAPENSÉE, NICOLAS ROBILLARD ET JOCELYNE CORBEIL.**

Était absent le conseiller **MICHEL BILODEAU.**

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, monsieur **LOUIS VILLENEUVE.**

Monsieur **ÉRIC SÉVIGNY**, directeur général, madame **CHRISTINE CHARTIER**, directrice générale adjointe, et M^e **EVE-MARIE PRÉFONTAINE**, greffière, étaient également présents.

ORDRE DU JOUR		
---------------	--	--

2022-07-441	1.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
N.M.	2.	PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
	3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
	4.	AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
	5.	RÈGLEMENTS
	6.	AFFAIRES COURANTES
	6.1	FINANCES ET TRÉSORERIE
	6.2	TRAVAUX PUBLICS
	6.3	SERVICES TECHNIQUES
	6.4	LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
	6.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
	6.6	GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
2022-07-442	6.6.1	Octroi de contrat pour les travaux de mise à niveau du poste de pompage et de la distribution auxiliaire d'eau potable à l'usine de filtration (079-ST-P-22)
	6.7	URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
2022-07-443	6.8	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
	6.9	DIRECTION GÉNÉRALE
	6.9.1	Autorisation pour signature d'une promesse d'achat des lots numéro 5 916 092 et 4 150 882
2022-07-444	6.10	RESSOURCES HUMAINES
	6.10.1	Nomination au poste de Technicien en prévention incendie, Sécurité incendie, Permanent Complet 226-8402



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

- | | | |
|-------------|-----|--------------------------------------|
| | 7. | DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE |
| | 8. | AFFAIRES NOUVELLES |
| N.M. | 9. | DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS |
| 2022-07-445 | 10. | LEVÉE DE LA SÉANCE |

2022-07-441

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 11 juillet 2022, tel que soumis.

ADOPTÉE

N.M.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne ne se prévaut de la première période de questions.

2022-07-442

OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU POSTE DE POMPAGE ET DE LA DISTRIBUTION AUXILIAIRE D'EAU POTABLE À L'USINE DE FILTRATION (079-ST-P-22)

ATTENDU QU'il est requis d'effectuer les travaux de mise à niveau du poste de pompage et de la distribution auxiliaire d'eau potable à l'usine de filtration;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont déposé une soumission à la date et à l'heure prévues à l'appel d'offres, soit :

Soumissionnaire(s)	Montant (taxes incluses) Partie A seulement (sans option)	Conformité
Groupe Mécano inc.	1 633 302,66 \$	Oui
Les Entreprises Denexco inc.	1 848 849,54 \$	Oui
Solutions Hydriques QWATRO inc. (Avizo)	2 361 953,85 \$	Oui



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, la soumission de Groupe Mécano inc. s'avère la plus basse conforme aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE les documents d'appel d'offres comprenaient une option (Partie B) pour l'ajout d'une vanne sous pression de type EZ Valve et que la Ville de Bromont souhaite se prévaloir de cette option;

ATTENDU QUE, conformément au Règlement 1069-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Bromont, ce contrat est soumis à une évaluation du rendement de l'entrepreneur;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**
APPUYÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour les travaux de mise à niveau du poste de pompage et de la distribution auxiliaire d'eau potable à l'usine de filtration au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe Mécano inc., au montant 1 420 572,00 \$, plus les taxes applicables, en plus de l'option d'ajout d'une vanne sous pression de type EZ Valve, au montant de 87 013,00 \$, plus les taxes applicables, pour un montant total s'élevant à 1 507 585,00 \$, plus les taxes applicables.

De nommer le directeur des Services techniques comme responsable de l'évaluation de rendement de Groupe Mécano inc.

D'autoriser le directeur des Services administratifs et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2022-07-443

AUTORISATION POUR SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT DES LOTS NUMÉRO 5 916 092 ET 4 150 882

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé en 2020 au prolongement de la rue Unifix et du boulevard de l'innovation et de ses infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire;

ATTENDU QUE cela a permis de rendre accessibles et développables plusieurs lots qui étaient auparavant non desservis;

ATTENDU QUE la société, Innovation Perle Noire inc., désire acquérir les lots numéro 5 916 092 et 4 150 882, cadastre du Québec, situés sur le boulevard de l'Innovation et appartenant à la Ville, et ce, pour le développement de ses activités opérationnelles;

ATTENDU QUE la société, Innovation Perle Noire inc. œuvre dans un créneau reconnu du Parc scientifique, soit la microélectronique et qu'elle bonifie l'écosystème de la Zone d'innovation de Bromont;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont préalablement pris connaissance de la promesse d'achat qui énonce les modalités d'achat;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'apporter quelques modifications et corrections dans une contre-proposition à être préparée par la Ville, entre autres :

- *L'article 2.5 fait référence à l'article 6.1, alors qu'il devrait plutôt faire référence à l'article 6.1.3;*
- *Le délai de l'article 2.5 doit être augmenté à soixante (60) jours;*
- *Les délais de l'article 6.1.3 doivent revus pour permettre le traitement de la demande de permis de construction par la Ville;*
- *L'article 6.3 ne s'applique pas, en ce qui concerne les certificats de localisations, puisque les immeubles visés sont des lots vacants. Le piquetage pourra être effectué dans les soixante (60) jours de l'acceptation de la contre-proposition;*



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

- Certaines modifications à la numérotation des articles est requise;
- La signataire pour la Ville sera la greffière;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à cette transaction immobilière;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter conditionnellement à certaines modifications et corrections rédigées dans une contre-proposition, l'offre d'achat de l'entreprise Innovation Perle Noire inc., société par actions légalement constituée et immatriculée sous le numéro 1177194405 en faveur de la Ville pour l'acquisition des lots numéro 5 916 092 et 4 150 882, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, situé sur le boulevard de l'Innovation.

D'autoriser conditionnellement à certaines modifications et corrections rédigées dans une contre-proposition, la greffière à faire le nécessaire pour la négociation des modalités de la contre-proposition, à signer toute promesse d'achat ou contre-proposition substantiellement de même forme et teneur que la promesse proposée et d'enclencher les étapes menant à la transaction.

D'autoriser le directeur général ou la greffière à remettre tout document en lien avec l'immeuble et à signer toute lettre d'autorisation nécessaire pour donner suite aux démarches de vérification diligente par l'acheteur.

ADOPTÉE

2022-07-444

NOMINATION AU POSTE DE TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE, SÉCURITÉ INCENDIE, PERMANENT COMPLET 226-8402

ATTENDU QUE la résolution 2022-07-437 contient des imprécisions et doit être remplacée par la présente résolution;

ATTENDU QUE le poste de technicien/technicienne en prévention incendie, permanent, temps complet, de la convention collective est temporairement comblé par une affectation temporaire d'un salarié;

ATTENDU QU'un affichage interne a eu lieu, conformément à la convention collective en vigueur;

ATTENDU QUE monsieur Simon Larose-Valade a posé sa candidature et qu'il répond aux exigences normales dudit poste;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer monsieur Simon Larose-Valade au poste de technicien en prévention incendie, permanent, temps complet, de la convention collective en vigueur, à compter et conditionnellement à l'obtention de son attestation d'études collégiales en prévention incendie, et ce, au plus tard le 1^{er} septembre 2022, sans quoi la présente nomination est sans effet.

Que monsieur Simon Larose-Valade soit assujetti à une période d'essai de mille huit cent vingt (1 820) heures travaillées rémunérées au taux horaire régulier à compter de cette date.

Que ledit poste soit assujetti à la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Bromont en vigueur.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

N.M.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne ne se prévaut de la deuxième période de questions.

2022-07-445

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**
APPUYÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 19h14.

ADOPTÉE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE, GREFFIÈRE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 1^{er} août 2022.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE, GREFFIÈRE